



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale Adjointe Ressources.
Délégué à la Protection des Données
02 38 79 33 29

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 045-214502858-20251114-DECISION25109-CC

S²LO

DECISION N°2025 - 109

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Pôle Accueil et Affaires Juridiques

02 38 79 33 81

02 38 79 33 95

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la réglementation des Marchés Publics,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n° 2023-429 en date du 10 novembre 2023, en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 : L'approbation et la signature d'un contrat ayant pour objet :

Ce contrat a pour objet la souscription d'une solution informatique d'aide au pilotage de la démarche de protection des données individuelles, avec pour objectif d'assurer la conformité des pratiques et outils communaux à la réglementation « RGPD ». Il est conclu à partir du 17 novembre 2025 pour une durée de 3 ans ans auprès de la société DASTRA, domiciliée 14 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé. Le montant de la prestation est fixé à 3 359,20 € TTC par an.

Les crédits seront inscrits au budget principal chaque année d'exécution du contrat.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret,
- Monsieur le Trésorier Municipal de Saint Jean de la Ruelle.

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 14 novembre 2025

